

professeurs distingués et les éminents théologiens, je me demande où on peut la trouver.

Pendant le XIXe siècle et une partie du XVIIIe, alors que la haute critique allemande répudiait la Bible, les familles riches de partout envoyaient leurs fils, ceux-là même qui se destinaient au ministère, compléter leurs études en Allemagne. Plusieurs de ces étudiants revinrent dans leur pays respectif déchristianisés et le monde occidental cueille aujourd'hui les fruits qu'il a semés. Certains de ces hommes nous disent que Jésus Christ était un homme grand et juste, le plus grand, peut-être, qui ait jamais vécu, mais c'est là une doctrine pernicieuse, destinée à surprendre les esprits légers. Si le Christ n'était pas Dieu—ce qu'Il disait être—Il n'était pas même un homme sincère; Il était orgueilleux et plein de jactance et n'était par conséquent pas un homme juste. Le fait est qu'en privant le Christ de sa divinité, on jette du même coup la Bible par dessus bord, l'Eglise ainsi que la civilisation engendrée par le christianisme au cours de dix-neuf siècles. Les vertus chrétiennes ne sauraient à la vérité avoir de caractère permanent, lorsqu'on nie l'autorité de Celui qui les a inculquées et incarnées. La lutte qui se livre aujourd'hui est donc une guerre véritable entre le Christ et l'Antéchrist.

Lorsque j'ai appris que les négociations avec la Russie avaient échoué, je me suis grandement réjoui. Que nous ayons pu espérer arriver au succès au moyen d'une alliance avec l'Antéchrist, voilà qui dépasse mon entendement de chrétien. Il est vrai, hélas! que des gens influents de Grande-Bretagne ont recherché cette alliance et ce fait obscurcit la question et rend le dénouement plus incertain qu'il ne le serait autrement. Cependant, je vois le doigt de Dieu dans la rupture de ces négociations. Son bras est aussi puissant qu'il l'était lorsqu'il fit franchir la Mer Rouge aux Israélites sans qu'il leur arrivât aucun mal, et Jésus Christ n'a jamais fait défaut à ceux qui mirent leur confiance en Lui.

Plusieurs millions de chrétiens sincères de Pologne et d'Allemagne auront peut-être à répandre leur sang pour la défense de la foi qui leur tient plus au cœur que la vie même, mais, dans ce cas, ce sang assurera non seulement leur propre salut, mais encore le salut de leur pays. Quant au Canada, son devoir me semble tracé d'avance. Dans la mesure où mes paroles peuvent être entendues, j'adresse à la Grande-Bretagne les paroles de Ruth à Naomi: "Où tu iras j'irai, où tu demeureras je demeurerai; ton peuple sera mon peuple, et ton Dieu sera mon Dieu; où tu mourras je mourrai."

(L'Adresse est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne au lundi onze septembre.

L'hon. M. HUGHES.

SÉNAT

Lundi 11 septembre 1939.

La séance est ouverte à huit heures du soir, Son Honneur le Président étant au fauteuil. Prières et affaires courantes.

PRÉLIMINAIRES DE LA GUERRE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable RAOUL DANDURAND: Pour compléter nos archives jusqu'à ce jour, je désire déposer sur le bureau les décrets du conseil adoptés d'urgence au cours des derniers jours et dont suit la liste:

N° 2512 concernant la commerce avec l'ennemi et la disposition des biens de l'ennemi;

N° 2580 concernant la nomination de M. Oswald Mayrand comme membre du comité de coordination de la censure.

N° 2581 concernant la franchise postale du comité de coordination de la censure.

N° 2584 concernant les fonctionnaires de l'Etat qui s'enrôlent dans l'armée.

N° 2586, Autres règlements concernant le commerce avec l'ennemi.

N° 2590 concernant l'enregistrement d'aéroplanes.

DÉCLARATION DE GUERRE

PROCLAMATION OFFICIELLE

L'honorable RAOUL DANDURAND: Les honorables sénateurs se rappelleront qu'à la dernière séance, je disais que lorsque le discours du trône aurait été approuvé par les deux Chambres, le Gouvernement verra sans retard à lancer une proclamation formelle déclarant l'état de guerre entre le Canada et le Reich Allemand.

En conséquence, samedi après-midi, nous avons transmis une dépêche au haut-commissaire canadien à Londres le priant de se tenir prêt à transmettre une communication au Roi.

L'Adresse en réponse au discours du trône fut adoptée par la Chambre, samedi soir, immédiatement avant l'ajournement de la séance à 10 heures 25 minutes du soir, et elle avait déjà été adoptée par le Sénat.

Le Cabinet s'est assemblé aussitôt après l'ajournement de la Chambre et un rapport fut présenté au Conseil recommandant que sur l'avis du Conseil privé pour le Canada une pétition soit remise à Sa Majesté le Roi lui demandant d'autoriser l'émission d'une proclamation qui serait publiée immédiatement dans la *Gazette du Canada* à l'effet suivant: "déclarer qu'un état de guerre avec le Reich allemand existe et a existé au Canada à compter du dixième jour de septembre 1939."

Le comité du conseil privé ratifia la recommandation et son Excellence le Gouverneur général l'approuva.